



Instructions relatives à l'inscription au Registre des écoles privées en Suisse

Mesdames, Messieurs,

En décidant d'inscrire votre école au Registre des écoles privées en Suisse, vous soutenez une initiative importante et prometteuse des établissements privés suisses et attestez surtout du sérieux de votre offre de formation à l'égard du public, des autorités et de la clientèle nationale et internationale.

Nous sommes convaincus de l'utilité à long terme de votre inscription et espérons que les présentes instructions faciliteront votre démarche de demande d'inscription.

A. Votre école remplit-elle les critères d'inscription au Registre des écoles privées en Suisse?

Avant de déposer votre demande, veuillez vous assurer que votre école remplit tous les critères d'inscription figurant au Règlement d'inscription au Registre des écoles privées en Suisse:

- Oui Poursuivre avec B
- Non Dans ce cas, nous ne pouvons malheureusement pas donner suite à votre demande actuellement.
 Votre demande pourra être reconsidérée lorsque tous les critères d'inscription seront remplis.

B. Constitution du dossier

Un dossier complet doit impérativement comporter les documents suivants, **sans quoi il ne pourra être traité.**

- Formulaire d'inscription dûment rempli
- Confirmation par la caisse de compensation AVS de la masse salariale de votre école soumise à AVS
- Copie du certificat attestant que votre école dispose d'un système d'assurance qualité reconnu au plan national ou international, accrédité par la Commission pour l'assurance de la qualité (voir listes correspondantes sur www.swissprivateschoolregister.com). La copie doit porter le timbre de votre école
- Copie de l'autorisation juridique du canton d'implantation. La copie doit porter le timbre de votre école. Si le canton d'implantation ne délivre pas d'autorisation, cette dernière devra être remplacée par un courrier du département cantonal de la formation compétent

- Attestation actuelle de l'adhésion à une assurance responsabilité civile d'entreprise suffisante
- Extrait actuel du registre des poursuites et du registre des actes de défaut de biens
- Extrait actuel du registre du commerce (si votre école est tenue d'y figurer)
- 1 exemplaire original de chaque contrat de formation utilisé. Les dispositions contractuelles doivent stipuler clairement: les conditions d'admission, le programme éducatif, les formes et périodes d'enseignement, le début et la durée de la formation, le nombre de leçons dispensées, si nécessaire les conditions de logement et de restauration proposées, le type de diplôme délivré, les frais (matériel scolaire et frais d'examen y compris)
- 1 exemplaire original de chaque document publicitaire actuel, accompagné d'une attestation écrite confirmant que vos campagnes publicitaires nationales et internationales (site Internet y compris) ainsi que l'ensemble des documents contractuels de votre école mentionnent clairement le type de formation dispensée

Une école hôtelière doit nous fournir les documents supplémentaires suivants, afin que son dossier soit complet:

- Rapport positif de l'office de la formation professionnelle du canton d'implantation
- Rapport positif de l'office de la migration du canton d'implantation

En outre, l'école hôtelière sera visitée par une délégation du registre des écoles privées en Suisse.

Important: la conformité aux critères d'inscription sera contrôlée tous les quatre ans. Pendant cette période, tout document susmentionné ayant subi une ou plusieurs modification(s) devra être immédiatement et automatiquement communiqué dans sa nouvelle version.

C. Procédure

1. Envoyez le formulaire de demande d'inscription dûment complété et signé ainsi que tous les documents mentionnés au point B, à l'adresse suivante :

Registre des écoles privées en Suisse
Hotelgasse 1
Case postale
CH-3001 Berne

2. Si toutes les conditions d'inscription sont remplies, la Fondation « Registre des écoles privées en Suisse » vous adressera une confirmation officielle de votre inscription au Registre des écoles privées en Suisse.

3. Le paiement des frais d'admission (en un seul versement) s'effectue dans les 30 jours après obtention de la confirmation d'inscription au registre. Ces frais sont les suivants :

pour les écoles affiliées à l'une des organisations fondatrices (la Fondation pour la promotion de la pédagogie Rudolf Steiner en Suisse, la Fédération suisse des écoles privées FSEP et l'Association Suisse des Ecoles Hôtelières ASEH) :

	Frais administratifs (versement unique)	Frais d'inscription (versement unique)	Frais de renouvellement (tous les 4 ans)
Petites écoles	CHF 500.--	CHF 535.--	CHF 535.--
Ecoles moyennes	CHF 500.--	CHF 1'735.--	CHF 1'735.--
Grandes écoles	CHF 500.--	CHF 3'335.--	CHF 3'335.--

pour les écoles non affiliées à l'une des organisations fondatrices (la Fondation pour la promotion de la pédagogie Rudolf Steiner en Suisse, la Fédération suisse des écoles privées FSEP et l'Association Suisse des Ecoles Hôtelières ASEH) :

	Frais administratifs (versement unique)	Frais d'inscription (versement unique)	Frais de renouvellement (tous les 4 ans)
Petites écoles	CHF 750.--	CHF 800.--	CHF 800.--
Ecoles moyennes	CHF 750.--	CHF 2'600.--	CHF 2'600.--
Grandes écoles	CHF 750.--	CHF 5'000.--	CHF 5'000.--

- a) Grandes écoles (masse salariale soumise à AVS > CHF 3 millions)
- b) Ecoles moyennes (masse salariale soumise à AVS > CHF 400'000.--)
- c) Petites écoles (masse salariale soumise à AVS < CHF 400'000.--)

La masse salariale soumise à AVS de votre école doit être confirmée par la caisse de compensation AVS compétente. Les écoles devenant membres de l'une des organisations fondatrices après inscription au Registre des écoles privées en Suisse bénéficieront d'une réduction ultérieure de leurs frais d'admission.

* *
*

Nous espérons ainsi vous avoir clairement renseigné(es) sur la procédure à suivre.

Fondation « Registre des écoles privées en Suisse »
Hotelgasse 1
Case postale
CH-3001 Berne

Tél. +41 (0)31 328 40 41
Fax +41 (0)31 328 40 55
info@swissprivateschoolregister.com
www.swissprivateschoolregister.com